



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ÉVALUATION AU CONTRÔLE CONTINU ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Diplôme National du Brevet à compter de la session 2026

1

DNB à compter de la session 2026 : ce qui change

2

Informations et recommandations utiles pour l'EPS

3

Textes de référence et outils d'accompagnement

DNB à compter de la session 2026 : ce qui change



60%
Epreuves terminales

40%
Contrôle continu



Français
Durée : 3 h
Coefficient : 2



Maths
Durée : 2 h
Coefficient : 2



**Histoire
Géographie
& EMC**
Durée : 2 h
Coefficients :
1,5 + 0,5



Sciences
(2 disciplines sur 3)
Durée : 1 h
Coefficient : 2



Epreuve orale
Durée : 15'
(ou 25' si groupe)
Coefficient : 1

- Fondé sur la moyenne de tous les moyennes annuelles, de chaque enseignement obligatoire en classe de 3^e.
- Moyennes annuelles des enseignements issues des moyennes trimestrielles (ou semestrielles)
- Ajout possible au total des moyennes du contrôle continu, les points supérieurs à 10/20 de la moyenne obtenue dans l'un des enseignements facultatifs ou en LSF (sous réserve que la moyenne de la part de CC ne dépasse pas 20/20)
- Validation, en conseil de classe, pour chaque discipline, d'une moyenne trimestrielle ou semestrielle ainsi que d'une moyenne annuelle (renseignée dans le LSU).

Points d'attention préalables communs à toutes les disciplines :

- Évaluation du niveau des élèves établie **en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**
- Contrôle continu fondé sur les moyennes des moyennes annuelles, issues des moyennes trimestrielles ou semestrielles de chacun des enseignements obligatoires en classe de troisième, en application des **dispositions du décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 et conformité avec les objectifs du socle commun.**
- Nécessité de **diversifier les modalités d'évaluation des élèves** pour éviter une « notation- sanction » à faible valeur pédagogique.
- Privilégier une **évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible** par les familles.
- Évaluation qui doit permettre de **mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève.**

Informations et recommandations utiles pour l'EPS

Informations et recommandations déclinées en trois niveaux

INCONTOURNABLE : ce qui relève des textes institutionnels et de l'identité disciplinaire

SOUHAITABLE : ce qui relève des préconisations de l'inspection générale et de l'inspection pédagogique régionale

À DÉTERMINER : ce qui relève du choix des équipes sous la responsabilité du chef d'établissement

Principes d'évaluation



INCONTOURNABLE

- **Mettre tout en œuvre afin que chaque élève puisse disposer d'une moyenne annuelle sur 20 en s'assurant avec discernement du caractère représentatif de celle-ci.**
- Note chiffrée qui s'appuie sur des **évaluations réalisées en classe de troisième.**
- Temps de **concertation** pour veiller à la représentativité des évaluations, notamment dans le cadre d'une concertation
- Conseil de classe qui valide, une moyenne trimestrielle ou semestrielle ainsi qu'une moyenne annuelle (pour chaque discipline) et en fin d'année, qui statue sur la situation des élèves dont une ou plusieurs moyennes périodiques ont été remplacées par la mention « En attente ».
- « Zéro » attribué en cas d'absence non dûment justifiée pour la deuxième convocation à l'évaluation de remplacement, organisée par le chef d'établissement

SOUHAITABLE

- Des **évaluations communes** pour toutes les classes
- **3 APSA issues de 3 champs d'apprentissage (CA) différents**
- Des **APSA évaluées en cohérence avec le parcours de formation de l'élève** (évaluées après un temps suffisamment long et redondance sur le cycle 4) **et équitables en termes de réussite.**
- Chaque professeur est responsable de sa (ses) classe(s). Les élèves sont notés par l'enseignant de la classe.
- Gestion des élèves dont une ou plusieurs moyennes périodiques ont été mentionnées « En attente » :
 - *Si l'élève n'a qu'une seule note au cours de l'année : conservation à la condition d'être représentative du niveau de l'élève.*
 - *Si l'élève n'a aucune note au cours de l'année : possibilité d'avoir recours à une évaluation de remplacement (organisée en fin d'année).*

A DÉTERMINER

- Choix des APSA
- Contenus de la grille d'évaluation en lien avec les attendus des programmes
- Évaluation de remplacement en fin d'année pour rendre compte du niveau des acquis des élèves n'ayant pas de note représentative à l'issue du conseil de classe de fin d'année.

Modalités d'évaluation



INCONTOURNABLE

- Évaluation qui rend compte des attendus du programme EPS : **pas de moyenne sans évaluation de la motricité**
- Évaluation en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture : **évaluation des compétences construite en 4 degrés de maîtrise**
- « Zéro » qui ne peut pas être utilisé avec une visée de sanction d'ordre disciplinaire ou pour une absence injustifiée.

SOUHAITABLE

- Modalités d'évaluation décrites dans un protocole d'évaluation annexé au projet pédagogique EPS (cf. outil d'accompagnement proposé)
- **A minima 12 points consacrés à la motricité**
- **Répartition des points identique dans chaque APSA**
- **Évaluation au « fil de l'eau »** tout au long de la séquence pour situer les acquis et progrès des élèves.
- Élève absent fréquemment pendant la séquence (deux cas de figure) :
 - *Éléments prélevés suffisants pour être révélateurs du niveau de maîtrise de l'élève => possibilité de mettre une note*
 - *Éléments prélevés insuffisants pour être révélateurs du niveau de maîtrise de l'élève : possibilité d'organiser une évaluation de rattrapage (lors d'une autre leçon) ou d'indiquer la mention « en attente ».*

A DÉTERMINER

- Évaluation de rattrapage sur une autre leçon pour les élèves dont les éléments prélevés au cours de la séquence sont insuffisants pour être révélateurs de leur niveau de maîtrise.

Gestion des inaptitudes



INCONTOURNABLE

- **Présence en cours** (*Code de l'Éducation : principe d'assiduité*)
- **Présence d'un certificat médical** attestant d'une aptitude partielle ou d'une inaptitude totale à la pratique de l'EPS
- Dispenses règlementaires validées par le chef d'établissement à renseigner avec la mention « Dispensé » dans le LSU

SOUHAITABLE

- **Utilisation du certificat médical académique** (<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/?p=7612>)
- **Évaluation adaptée élaborée par l'enseignant et/ou l'équipe** sur la base des préconisations du médecin.
- Dispense d'épreuves validée et prononcée par le chef d'établissement dans le cas d'un handicap ou d'une inaptitude totale ne permettant pas une pratique physique, attestée par l'autorité médicale

A DÉTERMINER

- Modalités de pratique adaptée
- Circuit de transmission et archivage du certificat médical

Communication aux élèves et aux familles



INCONTOURNABLE

- Dialogue entre tous les acteurs de la communauté éducative : composante essentielle du lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation, et de l'effort collectif pour garantir la réussite de tous les élèves (Code de l'Éducation, articles 111-1, L111-2 et L111-3-1)

SOUHAITABLE

- **Modalités d'évaluation en EPS pour le DNB communiquées aux élèves et aux familles**
- Temps d'informations et système d'échanges réguliers

A DÉTERMINER

- Organisation des temps et des modalités de communication (ENT, réunions parents-professeurs, carnet de liaison, rendez-vous...).

Remarques complémentaires :

- **Enseignements facultatifs** : il n'en existe pas en EPS au collège.

Sections sportives scolaires => Pas de programme donc ne sont pas considérées comme des enseignements facultatifs.

- **Elèves sportifs de haut niveau** (en référence à la circulaire du 15/12/2023) :

Pas de 20/20 automatique au titre de la spécialité sportive (aménagement réservé à l'examen du BAC GT, du BAC PRO ou du CAP).

Textes de références et outils d'accompagnement

Textes de référence

- **Décret n° 2015-1929 du 31-12-2015** relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves.
- **Décret n° 2025-328 du 10 avril 2025** relatif aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet
- **Arrêté du 31 décembre 2015** modifié relatif aux modalités d'attribution du DNB
- **Note de service du 2 septembre 2025** sur les modalités d'attribution du diplôme national du brevet à compter de la session 2026

Outil d'accompagnement : Mémento commun à l'ensemble des disciplines

Mémento : Évaluer les élèves de 3e dans le cadre des nouvelles modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB) – Décembre 2025



Sommaire

Introduction	3	Coopérer et faire vivre une vision commune du contrôle continu	11
Les nouvelles modalités d'attribution du DNB	3	Construire collectivement avec les équipes	11
Les évolutions des épreuves terminales du DNB	4	Expliquer aux élèves les modalités d'évaluation dans le cadre du contrôle continu	12
Objectifs du mémento	4	Communiquer en direction des familles	12
Principes d'une évaluation au service des apprentissages	4	Le parcours des notes dans les systèmes d'information	12
Clarifier le contrat pédagogique de l'évaluation	5	Les différents systèmes d'information	12
Évaluer régulièrement au fil des apprentissages	5	La construction et le parcours des notes	14
Diversifier les situations d'évaluations	6	Annexes	16
Différencier l'évaluation pour plus d'équité	7	L'évolution des épreuves terminales	16
Effectuer des retours aux élèves	7	Les candidats individuels	16
Éviter les biais de genre dans l'évaluation	7	Un exemple de relevé de notes à l'issue de l'examen du DNB	17
Assurer une moyenne représentative et équitable à tous les élèves dans le cadre du contrôle continu	8	Des propositions d'outils collaboratifs de réflexion en établissement	18
Une pluralité d'évaluations	8	Extrait de la foire aux questions	20
Un poids variable dans la moyenne pour chaque évaluation	9	Les évaluations de rattrapage et de remplacement	20
L'adaptation de l'évaluation pour les élèves à besoins éducatifs particuliers	9	Les aménagements d'épreuves et les dispenses autorisées	21
Comment répondre aux stratégies d'évitement des élèves ?	10	Les systèmes d'information : LSU, Cyclades et Affelnet-lycée	22

Outil d'accompagnement : Proposition de cadre pour l'écriture d'un protocole d'évaluation en EPS



- Pas de valeur prescriptive.
- A contextualiser via les choix réalisés en équipe sous autorité du chef d'établissement
- A réaliser en équipe pour garantir la cohérence et l'équité de traitement de chaque, même si chaque enseignant est responsable de sa classe
- Peut trouver toute sa place en annexe du projet EPS du collège
- Peut servir d'outil de communication auprès des élèves et de leur famille

CONTRÔLE CONTINU AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET ÉVALUATION EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE			
Nom de l'établissement :		Ville :	
Classe :	Troisième	Année scolaire :	
Champs d'apprentissage (CA) <i>Reprendre les intitulés des CA tels qu'ils sont définis dans les programmes EPS (cf. bas de page). Trois différents ont vocation à être représentés. Le nombre de lignes est donné à titre indicatif.</i>			Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA)
Principes d'évaluation			
• L'évaluation en EPS au DNB s'inscrit dans le cadre du contrôle continu conformément à l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du DNB et à l'arrêté du 9 novembre 2015 présentant les programmes d'enseignement du cycle d'approfondissement (cycle 4). • Elle repose sur plusieurs évaluations organisées au cours de l'année scolaire de 3^e. • A l'image des autres disciplines, le conseil de classe valide une moyenne <i>trimestrielle ou semestrielle (à ajuster au regard de l'organisation de l'établissement)</i> ainsi qu'une moyenne annuelle en EPS. Les moyennes validées seront renseignées dans le livret scolaire unique et transmises au système d'information des examens. La moyenne annuelle de l'EPS sera arrondie au centième de point supérieur. • Le conseil de classe statue sur la situation des élèves dont une ou plusieurs moyennes périodiques ont été remplacées par la mention « En attente » (élève sans note représentative).			
Modalités d'évaluation			
• L'évaluation se réalise au fil de la séquence pour situer les acquis et les progrès de l'élève : une seule note sur 20 est retenue par APSA. • Elle rend compte du niveau de maîtrise des attendus du programme EPS et est construite en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. • Sur chaque APSA, (a minima 12) points sont attribués aux compétences motrices et (maximum 8) points sur les compétences méthodologiques et sociales. • La grille d'évaluation est transmise aux élèves par le biais de <i>(indiquer le mode de communication choisi : ENT, affichage, ...)</i>.			
Aptitude partielle / Inaptitude totale pendant la séquence			
• La présence en cours est la règle, même en cas d'inaptitude totale. • Un certificat médical est exigé en d'aptitude partielle ou d'inaptitude totale : un modèle est disponible auprès de l'enseignant ou sur l'ENT. • Le certificat médical sera transmis selon le protocole défini au sein du collège <i>(possibilité de rappeler le circuit de transmission du certificat médical)</i> • En cas d'aptitude partielle, une évaluation adaptée sera proposée, à l'appui des recommandations du certificat médical. • Seules les dispenses réglementaires validées par le chef d'établissement seront renseignées avec la mention « Dispensé » dans le livret scolaire unique.			
Absence(s) pendant la séquence			
• Une note est placée si les éléments prélevés sont suffisants pour être révélateurs du niveau de maîtrise de l'élève. • Lorsque les éléments prélevés ne sont pas suffisants pour être révélateurs du niveau de maîtrise de l'élève, <i>(préciser les choix relatifs à l'organisation d'une évaluation de rattrapage lors d'une autre leçon ou de la mention « En attente »)</i>. • Si l'élève n'a qu'une seule note au cours de l'année, elle n'est conservée qu'à la condition d'être représentative du niveau de l'élève. • Si l'élève n'a aucune note au cours de l'année, <i>(préciser les modalités retenues pour la mise en place de l'évaluation de remplacement)</i>.			

Outils d'accompagnement : Fiche APSA et grille d'évaluation

Fiche commune à l'ensemble de l'équipe - 1 recto / verso par APSA

FICHE APSA ET GRILLE D'ÉVALUATION DNB

CYCLE 4 Classe 3 ^e	Champ d'apprentissage	(Reprendre la déclinaison du champ d'apprentissage tel qu'il est mentionné dans les programmes)	APSA	
Compétence attendue				
Compétences du socle ciblées (reliées aux domaines)	Attendus de Fin de Cycle visés (Reprendre les attendus tels qu'ils sont mentionnés dans les programmes en vigueur et les prioriser)	Ce qu'il y a prioritairement à apprendre : (A décliner possiblement en connaissances, capacités et attitudes)		
	-	-		
	-	-		
	-	-		
	-	-		



Un recto qui permet de s'accorder sur ce qu'il y a à apprendre prioritairement pour atteindre la compétence visée dans l'APSA enseignée

- un ciblage des compétences du socle (reliées aux domaines) comme point de référence de l'évaluation
- des attendus de fin de cycle visés et extraits des programmes d'EPS du cycle 4
- Une déclinaison de ce qu'il y a prioritairement à apprendre (possiblement en connaissances, capacités et attitudes).
- un nombre de lignes (ou de tirets) à ajuster au regard des choix réalisés.

Outils d'accompagnement : Fiche APSA et grille d'évaluation

Fiche commune à l'ensemble de l'équipe - 1 recto / verso par APSA

FICHE APSA ET GRILLE D'ÉVALUATION DNB



Un verso qui permet de définir les éléments fondateurs de l'évaluation et qui garantit son équité et sa transparence

- Une maîtrise satisfaisante qui correspond à l'atteinte de l'attendu des programmes
- Des niveaux de maîtrise décrits à l'aide d'indicateurs positifs quantitatifs et/ou qualitatifs montrant ce que l'élève sait faire
- Une validation officielle des compétences acquises en vue de l'examen en leur donnant une valeur chiffrée (note)
- A minima 12 points accordés à la notation des compétences motrices.

Forme scolaire de pratique choisie		Les éléments constitutifs de la forme scolaire de pratique choisie, permettent à l'élève d'exprimer son meilleur niveau de maîtrise dans la compétence attendue.					
Points	Compétences du socle	Attendus de Fin de Cycle visés	Éléments à évaluer	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
	Issu des éléments indiqués choisis au recto	Issu des éléments indiqués choisis au recto					
			Echelle de notation :				
			Echelle de notation :				
			Echelle de notation :				